

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 8 JUILLET 2023

Délibération n° CM2023_38

Convocation du 7 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

Thème : Administration Générale

Objet : Modification du lieu de célébration
des mariages

L'an deux mil vingt-trois et le huit du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de réunion de l'Espace France Services, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRÈRE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme MARTIN-ROUSSEAU.

Est excusée : Mme GRANDO qui a donné pouvoir à Mme PERRIN

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel PICHARD

RAPPORT PRESENTÉ PAR : JC LAGRANGE

Le rapporteur informe le conseil que, si en raison de travaux à entreprendre sur les bâtiments de la mairie ou pour toute autre cause aucune salle ne peut être utilisée pendant une certaine période, le conseil municipal peut prendre, après en avoir référé au Parquet, une délibération disposant qu'un local extérieur lui paraît propre à suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible.

Dans ce cas, le procureur donnera une autorisation générale pour le déplacement des registres (instruction générale de l'état-civil n° 393).

Compte tenu de l'incendie de la mairie et des travaux à entreprendre sur le bâtiment,

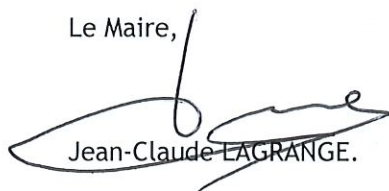
Sur proposition du Rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de déplacer la salle des mariages à l'ESPACE FRANCE SERVICES, dans la salle de réunion, après autorisation du procureur de la république.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,


Emmanuel PICHARD.

Transmis à la Sous-Préfecture le 13.07.2023

et publié sur le site internet de la commune le 13.07.2023